

Que le comité, ou tout sous-comité ainsi autorisé par le comité, puisse se transporter d'un lieu à un autre au Canada ou à l'extérieur du Canada, dans le but de faire ladite enquête; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la session précédente soient déferés au comité.

(La motion est adoptée.)

BANQUES ET COMMERCE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ

L'honorable A. Hamilton McDonald propose, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)h) du Règlement:

Que les noms des honorables sénateurs Carter, Croll, Macnaughton et Smith soient substitués à ceux des honorables sénateurs Buckwold, Goldenberg, Lafond et McElman sur la liste des sénateurs membres du comité permanent des banques et du commerce.

(La motion est adoptée.)

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'honorable Maurice Lamontagne, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 44(1)d) du Règlement, propose:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la politique scientifique du gouvernement fédéral en vue d'en évaluer les priorités, le budget et l'efficacité, à la lumière de l'expérience des autres pays industrialisés et des exigences du nouvel âge scientifique et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport, sur les questions suivantes:

- a) les tendances récentes que révèle le budget affecté à la recherche et au développement au Canada, en regard des montants attribués aux mêmes fins dans d'autres pays industrialisés;
- b) les travaux de recherche et de développement exécutés par le gouvernement fédéral dans les secteurs des sciences physiques, biologiques et humaines;
- c) l'aide fédérale accordée aux travaux de recherche et de développement qu'exécutent des particuliers, des universités, l'industrie et d'autres groupes dans les trois secteurs scientifiques susmentionnés; et
- d) les principes d'une politique scientifique pour le Canada, qui soit audacieuse et efficace, les besoins financiers à long terme et les structures administratives que requiert son exécution.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir, à siéger durant les ajournements du Sénat, et à se déplacer;

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours des dernières sessions soient déferés au comité; et

[L'honorable M. McDonald,.]

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Aird, Bélisle, Blois, Bourget, Cameron, Carter, Desruisseaux, Giguère, Grosart, Haig, Hays, Kinneary, Lamontagne, Lang, McGrand, Nichol, O'Leary, Phillips, Sullivan, Thompson et Yuzyk.

(La motion est adoptée.)

LA PAUVRETÉ

NOMINATION DU COMITÉ SPÉCIAL

L'honorable David A. Croll propose, avec la permission du Sénat:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis à ce sujet au cours des sessions précédentes soient déferés au comité; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (Halifax-Nord), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (Mada-waska-Restigouche), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Quart et Sparrow.

... Honorables sénateurs, cette motion est rédigée dans les mêmes termes qu'aux deuxième et troisième sessions de la vingt-huitième Législature.

Son Honneur le Président: Je rappelle aux honorables sénateurs que toutes ces motions sont matière à débat.

L'honorable M. Croll: La motion est rédigée dans les mêmes termes, sauf que le nom de feu le sénateur Roebuck en a été enlevé.

L'honorable M. Flynn: Pourquoi reconstitue-t-on ce comité?

L'honorable M. Croll: Cela est essentiel, car il nous reste encore des engagements et obligations à remplir. Notre première impression est épuisée et il y en a une deuxième sous presse, mais elle ne sera prête que le 10 mars. Je crois que la deuxième impression sera aussi épuisée en quelque temps.

Les documents de recherche sont actuellement catalogués pour la bibliothèque et pour les Archives, ce qui nous permet de poursuivre le débat. Je sais que dix ou douze sénateurs ont manifesté l'intention d'y participer et j'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres.

Certains sénateurs ont parfois besoin de renseignements et on leur a fourni de la documentation. Nul doute